

MUSEUMS-PASS-MUSEES

# **CONDITIONS GENERALES DE VENTE (« CGV »)**

VALABLE A PARTIR DU 26.11.2020



1 CONTENU

1 Contenu ..... 1

2 Champ d'application..... 2

3 MPM ..... 2

4 Enregistrement ..... 2

5 Transfert et renouvellement ..... 2

6 Perte du mpm ..... 2

7 Communication ..... 2

8 Situations exceptionnelles..... 2

9 Traitement des données ..... 3

10 Protection des données ..... 3

11 Droit applicable – litiges ..... 3

12 Contact ..... 3

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE (« CGV »)

Toutes les désignations sont au masculin, mais se réfèrent aux deux sexes.

## 2 CHAMP D'APPLICATION

En achetant un Museums-PASS-Musées (« MPM »), le titulaire du MPM accepte les présentes conditions générales de vente dans leur version en vigueur au moment de l'achat. L'association MPM se réserve le droit de modifier ces CGV à tout moment.

## 3 MPM

L'achat d'un MPM autorise son titulaire à visiter, pendant la période de validité, les expositions organisées par les musées, châteaux et jardins membres (« sites membres ») de l'Association MPM, et de participer aux voyages et événements sous réserve de paiement et d'enregistrement\*. La validité du MPM est d'un an à compter de son activation. Pour les visites de sites membres, les conditions de visite des sites s'appliquent aux titulaires du MPM, celles-ci n'autorisent aucune demande d'indemnisation. La copie et la duplication du MPM sont interdites. L'association et les sites membres se réservent le droit de confisquer et détruire des MPM confectionnés illégalement ou falsifiés.

## 4 ENREGISTREMENT

Le titulaire s'engage, après l'achat du MPM, à transmettre ses données au bureau central via l'inscription sur son profil en ligne ou grâce au formulaire d'inscription.

## 5 TRANSFERT ET RENOUVELLEMENT

Le MPM ne peut être transmis à une autre personne. La durée d'immobilisation ne sera pas remboursée. Le renouvellement n'est pas automatique et peut être réalisé dans la plupart des sites membres.

## 6 PERTE DU MPM

Chaque MPM doit être soigneusement conservé par son titulaire. La perte d'un MPM doit immédiatement être signalée au bureau central. Un nouveau MPM sera délivré sans frais pour la période de validité restante, uniquement si le titulaire s'est enregistré au préalable.

## 7 COMMUNICATION

Les informations liées au MPM sont publiées sur [www.passmusees.com](http://www.passmusees.com). Le titulaire dûment enregistré sera informé des nouveautés et/ou des changements importants par courrier électronique.

## 8 SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

En cas de fermeture non programmée d'une partie ou de tous les sites membres en raison de circonstances exceptionnelles, l'Association MPM se réserve le droit de proroger la validité des

MPM en cours de validité ou de prendre d'autres mesures. Une période de fermeture ne donne droit à aucun remboursement ou autre compensation. Tous les détenteurs de MPM enregistrés ayant une adresse électronique valide seront informés de cette procédure par courrier électronique et via le site internet [www.passmusees.com](http://www.passmusees.com). Cela concerne également toutes les autres offres proposées par l'association MPM (événements, voyages, etc.).

## 9 TRAITEMENT DES DONNÉES

Un profil client, reprenant les informations fournies par le titulaire sera créé lors de l'inscription d'un MPM. Les données liées au MPM peuvent être utilisées par l'association et par les sites membres à des fins statistiques. Les lettres d'information peuvent être personnalisées selon le profil du client. Le titulaire peut se désinscrire à tout moment de la lettre d'information.

## 10 PROTECTION DES DONNÉES

La protection et la sécurité de vos données sont importantes pour nous. Les données des utilisateurs sont enregistrées et traitées conformément aux dispositions fédérales, cantonales et européennes en vigueur en matière de protection des données. Les données ne seront consultables que par un nombre restreint de collaborateurs de l'association. Le suivi technique peut être confié par l'association MPM à des entreprises tierces. Aucune donnée ne sera transmise à des tiers. La protection des données est garantie. Le serveur de l'association MPM se trouve en France. L'association s'assurera que les données récoltées via le MPM seront traitées de manière confidentielle. Chaque titulaire peut demander, par lettre recommandée avec accusé de réception, à pouvoir accéder à ses données en joignant la copie d'une pièce d'identité. Pour des raisons juridiques, les données seront conservées durant une période de 10 années. La suppression des données du titulaire est subordonnée à la sortie du dispositif du MPM. Dans ce cas, les données seront archivées de manière anonyme jusqu'à la fin de l'obligation de conservation.

## 11 DROIT APPLICABLE – LITIGES

Le présent contrat est soumis à la loi suisse. En cas de litige, le tribunal de Bâle-Ville sera seul compétent.

## 12 CONTACT

Toutes les demandes doivent être adressées à :

MUSEUMS-PASS-MUSÉES

Bureau central

Birsigstrasse 2

4054 Bâle

SUISSE

(FR) 03 89 33 96 29

(CH) 061 205 00 40

[info@passmusees.com](mailto:info@passmusees.com)

[www.passmusees.com](http://www.passmusees.com)

\* modifiable sans préavis